

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

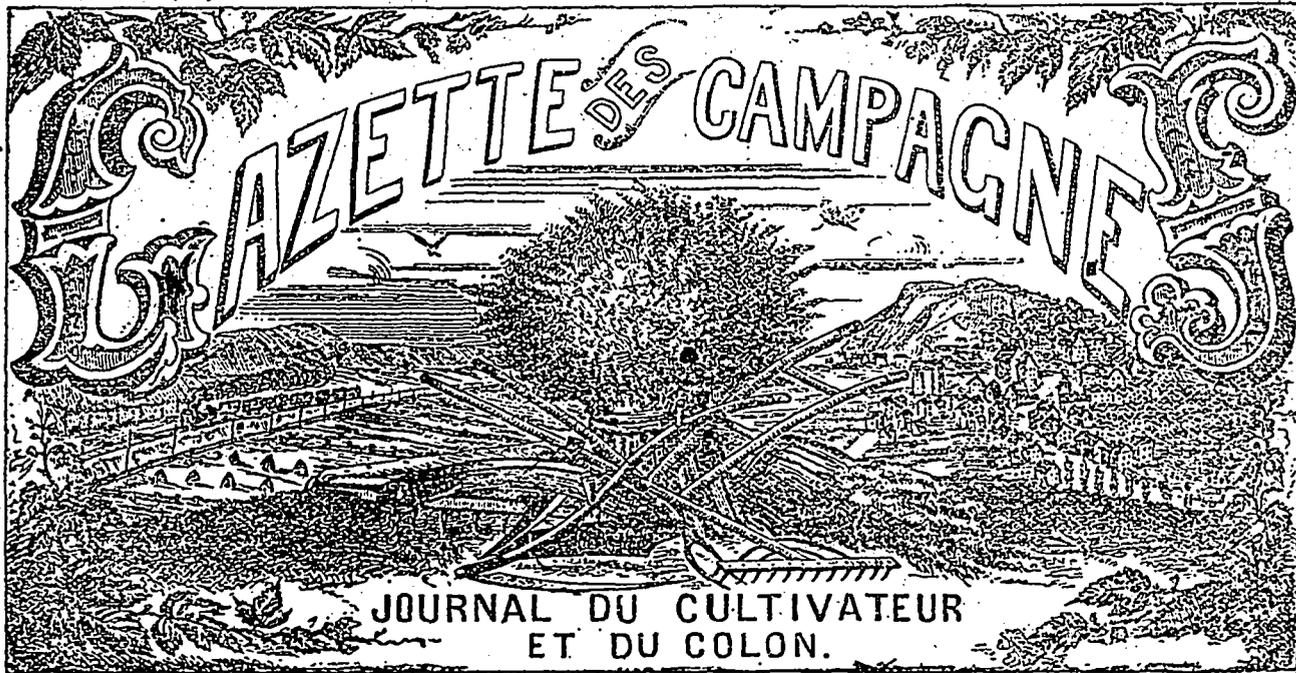
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Editeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Culture du blé d'inde (Suite).—Culture du blé d'inde et les assolements.

Revue de la Semaine : Appuyé sur les décisions du Conseil privé, en Angleterre, l'Institut de Montréal a tenté de placer les restes de Guibord dans le cimetière catholique, à Montréal; mais il n'a pas réussi.—Les catholiques amentés se sont portés en foule au cimetière et en ont fermé l'entrée.—Grande excitation; on redoute quelque catastrophe.—Sage attitude conseillée par la presse catholique.—M. Henry McKernan, ex-professeur au Collège de Ste. Anne.

Sujets divers : L'Union agricole nationale de la Province de Québec.—Les réparations et le cultivateur soigneux ou négligent.—Les mauvaises herbes.—L'agriculture et la famille.—Portes en agriculture.—Mélange des fourrages.

Petite chronique : La pêche à Terre-neuve.—Récoltes dans les provinces de Québec et d'Ontario.—Compagnie industrielle de La Patrie, canton Dutton.—Le repatriement.—La récolte sur les bords du Lac St. Jean.

Recettes : Erysipèle chez les animaux.—Un nouveau ciment.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DU BLÉ-D'INDE—(Suite).

Le grain du blé d'inde, le jaune particulièrement, entier, ou mieux concassé, ou au moins trempé quelque temps dans l'eau, est recherché avec la plus grande avidité par tous les bestiaux et les volailles, qu'il nourrit très-bien, et qu'il engraisse même promptement. L'on remarque généralement que la chair de ceux qui en sont engraisés est fine, tendre et délicate, et leur graisse ferme, abondante et savoureuse. On peut le substituer à l'avoine avec autant d'avantage pour la nourriture des chevaux et autres animaux de trait que pour la culture. " On assure, dit M. Parmentier, que

les fameux cochons de Naples, dont le poids s'éleva à 500 livres, ne sont engraisés qu'avec du blé d'inde, et que, pour les amener à ce volume énorme, il suffit de les enfermer pendant deux mois dans une loge où il y a une ango toute remplie de ce grain. On a remarqué en Bourgogne, que quand les cochons étaient un peu gras, et qu'ils commençaient à se dégoûter, on leur donnait tous les quinze jours du blé d'inde entier, non séché et bouilli dans l'eau. La volaille profite à vue d'œil, nourrie avec ce grain, cru ou cuit, en farine ou en boulettes. Les chapons et les poulardes de la Bresse, les oies, les foies de canards, si renommés dans toute l'Europe, ne doivent, dit-il encore, leurs avantages qu'à ce grain. "

Culture du blé d'inde et les assolements.—Aux nombreux avantages que réunit cette plante pour la nourriture de l'homme et d'un très-grand nombre d'animaux, il faut ajouter ceux non moins précieux qu'elle nous procure encore pour nos assolements.

" C'est à la culture du blé d'inde, dit M. de Père, agronome français, que les habitants et les bestiaux de nos contrées ont l'obligation d'en avoir banni la famine. "

Une vérité bien consolante et qu'on ne saurait trop faire connaître, c'est que le blé d'inde peut être admis avec succès dans une très-grande quantité de localités, soit comme récolte principale, et préparatoire à la fois, soit comme seconde récolte dans la même année, au moyen d'une variété très-précoce; soit enfin comme récolte fourragère, essentiellement améliorante, et qui peut être introduite partout.

Considérons-le sous ces trois rapports importants.

1o Comme récolte principale et préparatoire, le blé d'inde fournit peut-être la récolte la plus productive et la plus avantageuse qu'il soit possible de se procurer pour la

substance de l'homme et des animaux. Sa fécondité est bien supérieure à celle des autres céréales, lorsqu'il est convenablement cultivé dans des situations qui lui sont favorables et y donne des produits réellement énormes. Auoune n'y fournit, en culture ordinaire, autant de grains, ni des grains qui donnent autant de farine; il y rend souvent au-delà de mille grains pour un, dont aucun ne se perd à la récolte, et son produit moyen y est de deux épis, renfermant communément plus de sept cents grains; mais il convient de comparer le produit avec l'espace occupé. Dans plusieurs parties des Etats Unis cette culture y occasionne un grand commerce, avec le bétail engraisé par ce grain. Dans plusieurs parties de la France où le blé venait difficilement, de vastes champs sont maintenant couverts de blé d'inde.

La culture du blé d'inde est regardée comme une excellente préparation pour le froment presque partout en Piémont où le blé d'inde est cultivé peut-être plus qu'en aucune autre partie de l'Europe.

Le blé d'inde appartenant à une famille naturellement très-épuisante, et produisant, dans le mode de culture dont nous nous occupons ici, une immense quantité de grains; étendant au loin, pour y suffire, ses nombreuses racines chevelues, traçantes et envahissantes; il ne prépare bien et n'améliore réellement la terre que par l'effet immédiat des soins et des travaux rigoureusement observés pour sa culture; car toutes les fois qu'ils sont négligés, même en partie, non-seulement le succès de sa récolte est compromis, mais celui de la récolte suivante devient fortement hasardeux et précaire. C'est là, et là uniquement qu'il faut chercher la cause des plaintes qu'on a quelquefois élevées contre cette précieuse plante, qui, comme toute autre, devient un moyen de fertilité et d'abondance, ou d'infertilité et de misère, selon qu'elle est entre les mains d'un bon ou d'un mauvais cultivateur.

"On dit, observe Duhamel, que le blé d'inde épuise beaucoup les terres; néanmoins il arrive que l'on fait communément une abondante récolte de blé après celle de ce grain, lorsque la terre a été bien fumée avant de semer le blé d'inde, et qu'outre cela qu'on a donné trois labours pendant qu'il croissait: ces labours ont si bien préparé la terre, qu'il n'est plus besoin d'en faire un seul avant de semer le blé."

Quelque abondante que puisse être d'ailleurs une récolte de blé qui suit immédiatement celle du blé d'inde faite d'après les meilleurs principes, nous pensons néanmoins que cet alternat ne doit pas être trop longtemps prolongé, et qu'il est souvent très-avantageux d'intercaler entre ces deux cultures principales, d'autres cultures qui réunissent au mérite de la variété toujours si utile, celui d'établir une rotation plus prolongée.

"On sent aisément, dit un autre agronome, qu'un accroissement tout à la fois prodigieux et rapide demande que le terrain auquel on confie la semence du blé d'inde soit abondamment pourvu de sucs nourriciers, ou que, si le fonds est peu substantiel, il sera bientôt épuisé; aussi ne le voit-on produire qu'un médiocre épi dans une culture négligée, un et jusqu'à deux beaux épis si la culture est bien soignée: il semble en offrir trois ou quatre dans une culture parfaite. Ce n'est pas sans fondement que l'on se plaint que la culture du blé d'inde, en épuisant la terre, a rendu moins abondantes les moissons de froment. Cet accident qui n'est que trop réel, me paraît avoir deux causes principales, la négligence que l'on apporte à cette culture, et suivre constamment une récolte de blé d'inde d'une récolte de froment ou de seigle."

Le grand défaut de fumier sur une partie de terrain où se sème le blé d'inde influe beaucoup sur le produit et sur celui de la récolte de blé qui lui succède.

Lorsque les distances observées entre chaque pied de blé d'inde sont considérables, on peut en tirer parti, en y cultivant, après les dernières façons, plusieurs autres plantes avec avantage, comme cela se pratique en plusieurs endroits.

En quelques endroits on sème les fèves au pied du blé d'inde pour que celui-ci lui serve de soutien et d'abri; dans ce cas il ne faut pas retrancher les sommités du blé d'inde qui protège les fèves.

"Le blé d'inde, dit M. Parmentier, permet à d'autres végétaux de croître sous son ombrage, et ne préjudicie nullement à leur récolte..."

"Dans quelques cantons de nos provinces, on attend que le blé d'inde ait acquis 8 à 10 pouces de hauteur, pour planter, dans les intervalles, d'autres productions, telles que des fèves, des haricots, des pois, qui croissent et mûrissent en même temps que le blé d'inde; on a soin de n'en point mettre à tous les pieds, dans la crainte qu'ils ne l'étouffent, mais seulement 4 en 4: la plupart de ces végétaux et surtout les pois, filent le long des tiges, s'y attachent et n'ont pas besoin d'être autrement ramés..."

"J'ai planté, continue M. Parmentier, du blé d'inde dans des planches de pommes de terre, et les pieds en sont devenus aussi forts et aussi vigoureux que s'ils avaient été seuls. Ils ont rendu autant de grains, sans diminuer la quantité de pommes de terre, auxquelles le blé d'inde sert d'ombrage, et communique une humidité végétative."

"On peut donc récolter tout à la fois du blé d'inde, des pois, des fèves, des citrouilles et des pommes de terre, sans qu'ils se nuisent réciproquement et sans épuiser le sol. On peut aussi semer des choux et des raves entre les pieds de blé d'inde. Entre deux rangées de blé d'inde on peut placer une rangée de pommes de terre, de citrouilles ou de potirons."

2o. Comme seconde récolte dans l'année, le blé d'inde n'est pas moins avantageux, quelquefois dans nos assolements comme récolte principale et première.

Lorsque les terres ont déjà rapporté du lin ou de la navette, dit Parmentier, on leur donne un coup de charrue, et on y sème aussitôt le blé d'inde qu'on a soin de macérer pendant douze heures dans l'eau. C'est surtout la précieuse variété *quarantain* qu'il convient d'employer pour cet objet. Les grains sont plus petits et son produit moindre conséquemment; mais ils sont très-propres à nourrir et à engraisser toute espèce de volaille, qui en est avide.

3o. Enfin, comme récolte fourragère, le blé d'inde peut encore devenir une ressource très-précieuse.

De tous les fourrages le blé d'inde semé exprès un peu dru et à la volée est très-profitable pour les animaux. C'est aussi le plus abondant, à cause de la grosseur et de l'élevation de ses tiges. En variant et en rapprochant les époques du sémis, on remplit un objet important: c'est d'avoir toujours le fourrage dans l'état qu'il convient à chaque espèce de bétail. Les cochons et les moutons l'aiment toujours fort tendre, les bœufs lorsque la fleur sort de l'étui, les chevaux lorsque les panicules sont déjà allongées.

Ce fourrage offre une autre ressource bien grande: Ordinairement le sort des foin qui doivent former l'approvisionnement de l'hiver se trouve décidé dans le courant de juin: Si cette récolte s'annonce pour devoir être médiocre, le cultivateur soigneux et prévoyant se trouve averti assez à temps pour chercher dans une culture plus étendue de blé d'inde une compensation à la disette des autres appro-

visionnements, en faisant faner ce fourrage, en suivant pour cela les quelques renseignements qui ont été donnés il y a déjà quelque temps dans la *Gazette des Campagnes*.

REVUE DE LA SEMAINE

Il y a quelques années mourait à Montréal, un nommé Guibord, pauvre et humble ouvrier, paraît-il, que n'aurait pas occupé longtemps l'opinion publique si l'Eglise ne s'était vue obligée de lui refuser la sépulture ecclésiastique, puisqu'il avait persisté à rester membre de l'Institut Canadien de Montréal, nommément condamné par le Souverain Pontife.

Du refus de sépulture ecclésiastique les membres de l'Institut appellèrent aux tribunaux civils, et nos lecteurs savent qu'on définitive une décision a été rendue que les restes de Guibord doivent être enterrés dans le cimetière catholique. C'est une malheureuse et bien triste affaire.

La semaine dernière on voulut donc procéder à l'inhumation du dit Guibord, et voici ce qui s'est passé d'après les renseignements que nous puisons dans les journaux de Montréal.

Nous citons toutes les pièces.

Voici d'abord l'ordre qui a été signifié lundi au Curé et à la Fabrique de Montréal, à la demande de M. Joseph Doutré :

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure du Bas-Canada.*

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, aux Curé et Marguillers de l'Œuvre de la Fabrique de Notre-Dame de Montréal, dans le District de Montréal. Attendu que par décret rendu et prononcé à la Cour du Château de Windsor, le 28 novembre 1874, par Sa Très-Excellente Majesté dans une certaine cause de Dame Henriette Brown, de la Cité de Montréal, veuve de feu Joseph Guibord, en son vivant de la cité et du district de Montréal, imprimeur, pétitionnaire pour un bref de mandamus à la cour susdite, appelant, — et le Curé et les Marguillers de l'Œuvre et Fabrique de la Paroisse de Montréal, dans le District de Montréal, (Défenseurs dans la dite Cour), Répondants; — et l'Institut Canadien, Appelants par reprise d'instance.

Il est ordonné et décrété par Sa Majesté, par et de l'avis de son Conseil Privé, que le Décret de la Cour du Banc de la Reine pour la province de Québec, du 7 septembre 1871, et le Décret de la Cour Supérieure siégeant en Révision du 10 Septembre 1870, soient renversés avec dépens; que l'ordre original de la dite Cour Supérieure du 2 Mai 1870, soit changé, et qu'au lieu du dit ordre, un writ de mandamus soit émané et adressé aux "Curé et Marguillers de l'Œuvre et Fabrique de Notre-Dame de Montréal, leur ordonnant, sur application faite auprès d'eux à cette fin par ou de la part de l'Institut-Canadien, et sur l'offre et paiement à eux fait des frais ordinaires, de préparer ou de permettre qu'on prépare une fosse dans cette partie du cimetière où les restes des catholiques romains qui reçoivent la sépulture ecclésiastique sont ordinairement enterrés, pour l'enterrement des restes du dit Joseph Guibord, et que les dits restes étant apportés au dit cimetière dans ce but, dans un temps propre et convenable, ils enterrent les dits restes dans la dite partie du cimetière ou permettent qu'ils y soient enterrés.

C'est pourquoi nous vous commandons et nous vous ordonnons, à vous les dits Curé et Marguillers de l'Œuvre

et Fabrique de Notre-Dame de Montréal, une application vous étant faite, par ou de la part de l'Institut-Canadien, et sur l'offre et le paiement à vous fait des frais ordinaires, de préparer ou de permettre qu'on prépare une fosse dans cette partie du cimetière où les restes des catholiques romains qui reçoivent la sépulture ecclésiastique sont ordinairement enterrés, pour l'enterrement du dit Joseph Guibord; et que ces dits restes étant apportés au dit cimetière dans ce but, dans un temps propre et convenable, vous enterriez les dits restes dans la dite partie du cimetière, ou permettiez qu'ils y soient enterrés.

En foi de quoi, nous avons fait apposer ci-joint le sceau de notre dite Cour Supérieure, ce 31e jour d'août, en l'an de N. S. 1875, et la 39e année de notre règne.

(Signé), HUBERT PAPINEAU & HONNY,
Protonotaire.

Les avis suivants étaient annexés à l'ordre :

Puissance du Canada, }
District de Montréal, } Dame Henriette Brown,
Cour Supérieure. } Appellante,
vs.
Le Curé et les Marguillers de l'Œuvre de la Fabrique de Montréal, Répondants,

ET

L'Institut-Canadien, Appelant par reprise d'instance.
A Messieurs les Curé et Marguillers de l'Œuvre et Fabrique de Notre-Dame de Montréal.

Messieurs,

Avis vous est par le présent donné de la part de l'Institut-Canadien; qu'en conformité avec le décret de Sa Majesté, en date du 28 Novembre, mil huit cent soixante et quatorze, et avec le bref péremptoire annexé, que les restes mortels de feu Joseph Guibord seront présentés au cimetière de la Côte-des-Neiges, jeudi, le 2 de Septembre prochain, à trois heures de l'après midi, et que là et alors les droits et honoraires ordinaires vous seront offerts afin que vous prépariez ou laissiez préparer une fosse, dans la partie du cimetière consacrée aux catholiques romains qui reçoivent la sépulture ecclésiastique, pour l'enterrement du dit Joseph Guibord.

Avis vous est donné de plus qu'on exigera que l'enterrement du dit Joseph Guibord soit accompagné des cérémonies religieuses ordinaires, et ait lieu dans le demi lot No. 873, section N du cimetière, situé dans le portion du cimetière où sont habituellement enterrés les restes des catholiques romains qui reçoivent la sépulture ecclésiastique, lequel demi lot a été acheté de vous pour l'inhumation de la dite plaignante Henriette Brown et du dit Joseph Guibord; et avis vous est de plus donné qu'à part les réclamations pour dommages avec intérêt résultant du refus de faire ce qui doit être fait, on acceptera l'enterrement pur et simple, sous réserves de tout recours ultérieur.

Montréal, 29 Août 1875.

L'avis suivant a été aussi présenté au curé en sa qualité de ministre du culte :

Province de Québec, }
District de Montréal. } A messire Victor Rousselot, curé
de la paroisse Notre-Dame.

Monsieur,
Vous êtes averti par la présente que jeudi, le second jour du mois de Septembre prochain, à trois heures de l'après-midi, les restes mortels du feu Joseph Guibord seront apportés pour être enterrés au cimetière de la Côte-des-Neiges et vous êtes requis de donner ou de faire donner, au temps de tel enterrement, les cérémonies religieuses ordinaires,

sous peine de tous frais, dommages et intérêts.

(Signé) DOUTRE, DOUTRE ET HUTCHINSON,
Avocats de la succession du dit Guibord.

Jeu'di dernier, il fut donc question de transporter les dépouilles de Guibord au cimetière catholique et voici comment la foule en interdit l'entrée. Nous extrayons du *Franc Parleur* le récit de cette scène :

“ La démonstration tentée hier par l'Institut Canadien, à l'occasion de l'enterrement de Guibord, a eu pour contrepartie une autre manifestation faite par la foule, qui s'était rendue au cimetière de la Côte-des-Neiges et qui en a défendu l'entrée au cortège funèbre. Les sectaires doivent comprendre maintenant les conséquences de leur conduite, en travaillant à irriter le sentiment religieux de la population et en convoquant le public à prendre part à la démonstration anti-catholique que l'on méditait.

“ S'autorisant de l'ordre obtenu de la Cour, conformément au Décret du Conseil Privé, M. J. Doutré et M. Buisseau, secrétaire de l'Institut, accompagnés d'un cortège d'amis peu nombreux se rendirent, hier après-midi, vers deux heures, au cimetière protestant, où ils se firent livrer le cercueil de Guibord, qui était dans le charnier depuis le mois de novembre 1869, c'est-à-dire depuis près de six ans. Le cercueil fut placé dans un cercbillard qui prit la route du cimetière de la Côte-des-Neiges, suivi par une douzaine de voitures. Ils arrivèrent vers trois heures à l'entrée du cimetière qu'ils trouvèrent gardée par un groupe d'une cinquantaine de personnes. Les portes du cimetière étaient ouvertes à ce moment, comme tous ceux qui étaient présents le savent, mais elles furent fermées subitement par la foule à l'instant même où le corbillard allait pénétrer dans l'enceinte. M. Doutré et ses amis tirèrent alors conseil, et ils envoyèrent un huissier pour avertir M. Deroche, le gardien du cimetière, de leur arrivée, et le prier de leur faire ouvrir les portes. M. Deroche répondit qu'il était prêt à les laisser pénétrer dans le cimetière, mais qu'il lui était impossible de se faire obéir par la foule, qui avait fermé la barrière soudainement et qui refusait de l'ouvrir. M. Deroche ajouta de plus qu'il n'aurait aucune objection à enterrer le corps après que l'on aurait atteint le lieu de la sépulture, pourvu qu'on lui montrât l'autorisation ordinaire.

“ M. Doutré télégraphia alors à la ville pour demander l'aide de la force armée. Il paraît qu'un corps de constables est alors parti pour le cimetière, mais qu'ils s'arrêtèrent à la barrière de la rue Guy.

“ Après avoir attendu une heure, M. Doutré et ses amis se décidèrent à renoncer à l'entreprise, et ils reprirent avec le corbillard le chemin du cimetière protestant, où le corps de Guibord a été déposé de nouveau. Au moment où le cortège se mettait en marche, il fut salué par les huées et les sifflets du public. Les amis de Guibord étaient au nombre d'une trentaine, dont plusieurs protestants.

“ Il y avait environ mille ou 1500 personnes à l'entrée du cimetière et dans les environs. Le *Witness* et le *Star* parlaient avec assurance des voies de faits qui auraient été commis par la foule. Des témoins dignes de foi affirment que c'est tout au plus si quelques pierres ont été lancées. Une de ces pierres, partie du groupe des amis de Guibord, est venue frapper et blesser gravement un spectateur. Au reste, la foule est restée calme et paisible, à part des cris et vociférations poussés par quelques-uns à trois ou quatre reprises. Les assistants se dispersèrent quelque temps après le départ du cortège.

“ Nous ferons remarquer à ce propos l'injustice et l'in-

convenance des procédés dans quelques journaux anglais qui prodiguent à cette occasion l'insulte aux Canadiens-Français, et qui semblent vouloir rendre toute la population catholique responsable de la résistance faite par un petit groupe. Ces journaux sont d'autant moins excusables qu'ils exagèrent et dénaturent les faits et qu'ils ont été les premiers à exciter le sentiment public et à inviter la foule à se rendre au cimetière, en publiant chaque jour depuis trois semaines des commentaires à sensation, et en annonçant qu'il y aurait des omnibus à la disposition du public pour aller à la Côte des Neiges.

“ Quant à vouloir attribuer aux autorités religieuses la moindre part de responsabilité dans cette affaire, personne n'a osé le faire, et tout le monde sait fort bien que cette démonstration a eu lieu en dépit du désir bien connu de ces autorités. Nous nous sommes fait nous-mêmes les interprètes de ce désir, en priant hier matin les catholiques de ne faire aucune manifestation quelconque, quoiqu'il pût arriver.

“ Une fosse avait été creusée pour Guibord, hier avant-midi, par les soins de l'Institut, dans le lot 873. Cette fosse était placée au-dessus même de la tombe de feu Mme. Guibord, et aux pieds de la modeste croix de bois qui la surmonte. Cette fosse a été comblée dans l'après-midi par des personnes inconnues.

“ On a remarqué que le cercueil était enveloppé dans un drapeau anglais, ce qui est un procédé légèrement insolite.

“ La famille de Guibord était représentée à la cérémonie que par une seule personne, Mme Ross, sœur de feu Mme Guibord.

“ Sur la plainte de M. Alphonse Doutré, les autorités militaires ont été télégraphiés à Ottawa, hier, et ont reçu ordre de tenir la milice prête pour une prochaine occasion. La force volontaire sera ainsi organisée aujourd'hui, et l'on croit que l'enterrement de Guibord aura lieu demain.”

Depuis, nous avons appris qu'après le départ des restes de Guibord des portes du cimetière catholique, la foule resta en masse sur le terrain jusqu'au moment où le maire et cinquante hommes de police arrivèrent.

Vendredi matin plusieurs centaines de personnes se sont rendus au cimetière; chacun était pourvu d'armes redoutables. Le régiment du Prince de Galles est, dit-on, au service des autorités civiles, et prêt à toute éventualité. Quinze des principaux opposants à l'entrée du cercueil de Guibord dans le cimetière catholique doivent être arrêtés. Doutré se donnait beaucoup de mouvement pour réussir dans son infernal projet. L'indignation soulevée contre lui était grande et sa vie était en danger.

On assure qu'à raison des difficultés, on ne ferait pas de nouvelles tentatives pour enterrer Guibord avant la présente semaine. On a demandé d'Halifax deux régiments de troupes anglaises.

D'un autre côté, les catholiques étaient déterminés à empêcher les funérailles coûte que coûte. L'agitation des esprits faisait redouter un conflit déplorable, on pouvait craindre qu'on en vint aux mains, et qu'une mêlée sanglante fût une des conséquences de cette intervention indue de l'autorité civile dans une affaire purement religieuse.

Le cimetière est gardé jour et nuit.

Voici ce que nous lisons dans le *Nouveau-Monde* au sujet de cette affaire Guibord :

“ En présence d'un fait de soi si grave et si menaçant pour la paix de cette grande Cité et partant du pays, c'est le devoir de tous les hommes sages et amis de l'ordre d'user de toute leur influence auprès des autorités municipales

d'abord, et gouvernementales ensuite, pour que le corps de Guibord reste où il est actuellement déposé. Que'que soit la question légale, il s'agit de tout autre chose aujourd'hui. Il y a des mesures d'expérience naturelle qui, dans les dangers imminents, ne connaissent d'autres lois que celles de la prudence. M. Doure doit être averti que vouloir forcer actuellement les portes du cimetière, et montrer son mort au public, c'est tout simplement vouloir pousser le peuple à l'émeute.

" S'obstiner, dans de semblables occasions, à en appeler à la stricte lettre de la loi, c'est dire une parole inutile.

" Le peuple, dans ces moments d'excitation fébrile, ne peut pas toujours être conduit, ni retenu dans les bornes que nous voudrions.

" Que l'on ait assez de sagesse pour ne rien faire on permette de nature à nourrir le feu qui menace de s'étendre et qu'on laisse Guibord dans le caveau d'où il n'aurait jamais dû sortir. La paix l'exige, du moins pour le moment."

M. Henry McKernan, ex-professeur au Collège de Ste. Anne

Nous ne pouvons que nous faire l'écho du bon accueil que reçoit M. McKernan, par la presse de Québec, à l'occasion de son entrée au Séminaire de Québec, comme professeur de la langue anglaise dans cette institution. M. McKernan mérite assurément ces éloges qu'il doit à son assiduité et à son amour du travail.

Voici ce que nous lisons dans le *Canadien* :

" Nous apprenons avec une vivante satisfaction que notre ami, M. le professeur H. McKernan, est nommé professeur de la langue anglaise au Séminaire de Québec. M. McKernan a enseigné plusieurs années au Collège de Ste. Anne de la Pocatière, avec un succès et un talent remarquables. C'est avec regret que les Messieurs de cette maison d'éducation se sont vus dans la pénible nécessité de le remercier de ses services, l'état difficile de leurs finances exigeant la plus sévère économie. Le Séminaire de Québec peut se féliciter de cette heureuse acquisition.

" M. le professeur McKernan doit aussi diriger le corps de musique des élèves du Séminaire. Ainsi placé sous la surveillance d'un aussi habile musicien, les élèves ne pourront que marcher rapidement vers le succès."

Le Collège de Ste. Anne a actuellement trois ecclésiastiques parlant l'anglais, employés exclusivement à l'enseignement du Cours Commercial qui sera aussi complet que les années précédentes, et recevra, de la part des directeurs, la même attention et les mêmes soins que par le passé.

L'Union Agricole Nationale

L'annonce de la formation d'une *Union Agricole Nationale* comprenant des *Cercles Agricoles* et une *Convention Agricole Nationale*, où les agriculteurs pourront se renseigner et discuter leurs intérêts, a été accueillie avec la plus grande faveur par la presse en général. Cependant, dans la plupart de nos campagnes, elle n'a eue jusqu'à présent qu'un faible écho parmi les cultivateurs. Ceux qui nous nous attendions de voir à la tête du mouvement ne paraissent même ne pas s'en occuper.

Quel est donc le cultivateur qui refuserait son concours à une association qui a pour devise : *Dieu et patrie*.

Serions-nous assez peu soucieux de nos propres intérêts pour nous refuser à une œuvre dont le programme est ainsi formulé : 1o. Améliorer la condition matérielle de la classe agricole; 2o. Amener les cultivateurs à agir de concert pour surveiller leurs intérêts, avancer leur cause, et protéger par tous les moyens possibles; 3o. Favoriser parmi eux la bonne entente et la véritable fraternité; 4o. Diminuer le nombre des procès en faisant soumettre,

autant que possible; les difficultés à des arbitres pris parmi les membres de l'Union; 5o. Travailler à faire respecter et mettre en vigueur toutes les lois et ordonnances utiles à l'agriculture; 6o. Favoriser une éducation chrétienne et pratique par tous les moyens possibles; 7o. Combattre énergiquement le luxe, l'ivrognerie et tous les désordres qui nuisent au bonheur du peuple; 8o. Conserver et faire respecter les principes de foi et de morale sur lesquels repose le salut de notre nationalité; 10. L'Union Agricole est et devra toujours rester indépendante de toute coterie politique; chacun de ses membres gardant toutefois la liberté de professer et de soutenir individuellement les opinions de son choix. Les discussions politiques sont formellement bannies de nos réunions, à moins qu'il ne s'agisse d'une question affectant directement les intérêts agricoles; que cette association ne peut devenir une *société secrète*, demeurant en cela *fidèle et soumise aux prescriptions de l'Eglise Catholique*.

L'établissement de cette *Union Agricole Nationale* et la formation de *Cercles Agricoles* dans les différentes paroisses de notre Province, doivent attirer la plus grande attention du cultivateur, s'il a le sentiment de sa valeur et s'il comprend bien ses véritables intérêts; il gagnera avec avidité tout ce qu'il y a d'aventurer dans ces réunions, dont l'un des principaux bienfaits sera de resserrer les liens d'estime et d'affection mutuelle entre les habitants de chaque paroisse comme de tous les cultivateurs de la Province de Québec qui forment la majorité de la population.

Si les cultivateurs se refusaient à cet appel de la part de personnes entièrement dévouées aux intérêts de l'agriculture, ils donneraient à penser que c'est à tort que l'on veut honorer leur profession, s'ils préfèrent vivre dans l'isolement et la routine, plutôt que de s'associer au mouvement qui a pour objet de relever cet état et de l'élever en l'éclairant.

Associons-nous donc et rapprochons-nous! A-vez de bornes dans nos champs, assez de limites dans nos cœurs. Souvenons-nous de ces paroles de l'illustre Bossuet: " Le frère aidé de son frère est une ville forte."

Que tous ceux donc qui désirent travailler à la formation d'un *cercle agricole* dans leur localité s'adressent, pour obtenir des renseignements, à M. J. A. Chicoine, St. Hyacinthe, P. Q. Ce Monsieur se fera un plaisir de leur communiquer les règlements concernant l'établissement de *cercles agricoles* dans les paroisses, ainsi que les conditions à remplir pour être représenté à la *Convention Agricole* qui devra se réunir dans les bâtiments de notre Parlement Provincial à Québec, à la prochaine Session.

Espérons que la formation de nombreux *Cercles agricoles* dans notre Province inaugurera une nouvelle ère d'union et de concorde qui tournera au profit de l'agriculture et des cultivateurs.

Nous souhaitons pouvoir, d'ici à quelque temps, donner les noms des paroisses où l'on aura à cœur de démontrer que les cultivateurs comprennent leurs véritables intérêts, surtout lorsqu'il en coûte si peu pour devenir membre de cette association: une contribution annuelle de trente sous est tout ce qui sera demandé à chaque membre.

Les réparations et le cultivateur soigneux ou négligent

Il est facile de juger, au premier coup d'œil, si un domaine appartient à un homme soigneux et qui entend ses intérêts, ou à un maître insouciant. Ici, nous voyons qu'à la première gouttière le maçon est sur les toits: que si du mortier ou une pierre se détachent des murs, ils sont aussitôt remis en place; que si la pluie ou de grosses eaux ont creusé un petit ravin, il ne tarde pas à être comblé, etc. Tout annonce l'œil et la présence du maître. Oh! combien le tableau change de l'autre côté! c'est un pan de mur qui tombe, ce sont des poutres en l'air ou mal soutenues, des champs enrués, et dont toute la terre végétale est entraînée, et qui seront bientôt changés en vallons; en un mot, on ne voit que dégradations; mais comme dans cet état les dépenses que les réparations exigent seraient très considérables, on laisse tout déperir, et l'on est forcé de vendre à un prix très-modique un domaine autrefois excellent. Il ne faut pas des siècles pour produire ces désastres, c'est tout au plus l'affaire de huit à dix ans.

Rien ne vieillit sous un maître vigilant, rien ne devient caduc:

Il sait que la dépense d'un petit écu faite dans le principe lui économisera celle de plusieurs piastres deux ou trois ans après, mais tout homme qui s'en rapportera à son fermier, à son maître-valet, à son homme d'affaires, sera trompé. Le premier ne lui proposera des réparations que dans les parties où il souffre; le second est à-peu-près indifférent sur tout, parce que, de quelque manière que les choses aillent, il est payé; le troisième répond: plus les réparations seront considérables et plus il gagnera. *Il n'est pour voir que l'œil du maître, avons-nous souvent répété après le bon La Fontaine; et nous ajoutons, pour faire exécuter il faut sa présence.* Aucune réparation qui concerne la maçonnerie, les toitures, les planchers, ne doit être remise à un temps éloigné, et bien moins encore toutes celles qui ont pour objet d'arrêter les progrès des eaux.

Les mauvaises herbes

On se plaint beaucoup des mauvaises herbes qui, tous les ans, occasionnent un grand préjudice aux récoltes, lorsqu'on ne les détruit pas avant de naître car elles nuisent aux objets de nos cultures, en leur enlevant la nourriture par leurs racines, la lumière par leurs tiges, les principes de l'air, par leurs feuilles; On est partout d'accord qu'il faut anéantir ce fléau par tous les moyens possibles; cela est sans doute fort bien, mais il s'agit de mettre à exécution ces bonnes intentions, et ne pas se contenter de paroles en l'air. Les cultivateurs ne doivent pas oublier que leurs champs seront envahis l'année prochaine par les plantes adventices dont les graines aujourd'hui sont répandues sur le sol, à moins qu'ils ne détruisent ces plantes dans leurs germes.

Il est des champs où les mauvaises herbes sont si multipliées, que, par leur labour, elles tiennent la place d'une récolte entière.

Les mauvaises herbes à racines très-longues ne peuvent être détruites que par un défoncement.

On prétend qu'un des principaux buts des jachères est la destruction des mauvaises herbes, parce qu'on donne aux terres, pendant leur année, plusieurs labours d'été, qui font périr les mauvaises herbes, qui ont germé, et qui empêchent par conséquent leur fructification; mais quelque plausible que cela soit, le résultat prouve que ce sont justement les terres soumises à la jachère qui en sont le plus infestées, et cela parce que les labours enterrent leurs graines, et que ces graines subsistent dans la terre en état de germination jusqu'à ce que d'autres labours les ramènent à la surface.

C'est par des sarclages, par des binages et par un bon assolement, qu'on parvient à faire disparaître plus ou moins subitement, plus ou moins promptement, les mauvaises herbes d'un terrain cultivé. Les deux premiers de ces moyens sont moins certains que le premier, et cependant ce sont presque les seuls employés. Il n'en est pas de même en Angleterre, et dans quelques autres pays où les champs sont parfaitement nets et fournissent par conséquent des récoltes extrêmement avantageuses. En effet, en faisant succéder à une récolte de blé fort remplie de mauvaises herbes, ou une culture qui étouffe à leur naissance les produits des graines de ces plantes, telles qu'une culture de trèfle, de pois, de vesces, ou une récolte de plantes qui demandent des binages, comme la patate, les fèves, etc., et ce sans discontinuer, il faudra bien que les graines en réserve dans la terre s'épuisent, et que le terrain devienne propre, comme on dit vulgairement.

Une bonne opération à faire sur les jachères avant de les rompre serait de les biner à plusieurs fois avec une houe à cheval afin d'en faire mourir les mauvaises herbes, que la charrue entererait ensuite sans crainte qu'il en repousse, comme cela arrive si souvent dans la pratique ordinaire.

Nous ferons encore observer que presque partout on ne donne pas les mauvaises herbes aux bestiaux; on les jette sur les chemins et ailleurs où elles sont perdues pour le cultivateur, tandis que si ce cultivateur les faisait déposer en tas, il pourrait les utiliser dans un compost qui servirait ensuite à améliorer son champ. On dira: Et les graines? Quelques-unes germeront sans doute; mais les autres formeront un bon engrais.

* L'amour-propre dote si bien nos vices que nous les prenons pour des vertus.

L'agriculture et la famille

Plus l'agriculture grandit, se perfectionne et devient scientifique, plus le cultivateur s'élève dans l'ordre social, dans la considération publique, et plus aussi s'élève et s'agrandit le rôle de sa compagne. La vie rurale a cela d'admirable qu'elle resserre plus que toute autre, et à tous les degrés, les liens de la famille. Là, la femme est à la fois l'associée et la providence de son mari... Le domaine du cultivateur est un petit gouvernement constitutionnel où tout se pondère. Le mari y exerce le pouvoir exécutif; la femme le pouvoir administratif; tous les deux ensemble le pouvoir législatif. Dans ce petit Etat, contrairement aux théories gouvernementales, il n'y a souvent qu'une chambre et les choses n'en vont pas plus mal.

Pertes en agriculture

Comme il y a des profits en agriculture, il y a aussi des pertes. Les unes tiennent à des circonstances naturelles, les autres à des erreurs pratiques. Les cultivateurs cherchent à diminuer les premières par des moyens d'un grand nombre de sortes; mais rarement ils pensent qu'il soit possible d'éviter les secondes, parce qu'ils manquent de lumières, et qu'ils abondent dans leur sens. Il serait possible d'écrire un volume sur le sujet que nous traitons.

Toute culture qui, d'après les calculs, ne doit pas donner un bénéfice, est une culture de fantaisie qu'il n'appartient qu'à un homme riche de suivre, ou une culture qui annonce de la folie dans celui qui l'entreprend.

Il est malheureusement beaucoup de charlatans en agriculture, qui provoquent des opérations dont ils ne connaissent pas les résultats, et qui par là ruinent des pères de famille estimables mais peu éclairés: ils sont plus nuisibles à la prospérité du pays que les grêles ou les inondations, parce qu'ils s'annoncent comme des sçavants, et que leur non-succès porte ensuite les cultivateurs à se défier des hommes vraiment instruits, lors même qu'ils donnent les meilleurs conseils.

Mélange des fourrages

En plusieurs endroits on donne le nom de *mêlée* à de la paille de blé, d'avoine ou d'orge stratifiée, immédiatement après qu'elle est battue, avec un foin de la récolte de l'année.

Il y a deux résultats également avantageux dans la préparation de la *mêlée*: le premier, en favorisant la circulation de l'air entre leurs brins, d'empêcher ou la paille ou le foin de moisir, si l'un des deux n'est pas parfaitement sec; le second d'imprégner la paille de l'odeur de la saveur du foin.

Les bestiaux, sans distinction, mangent la *mêlée* avec plus de plaisir que la paille seule, et si elle les nourrit moins que le foin seul, c'est souvent un avantage. On devrait, par exemple toujours stratifier ainsi la luzerne, le trèfle, le sainfoin, qui contiennent tant de parties nutritives sous un petit volume, que leur usage, lorsqu'il n'est pas réglé, est souvent nuisible à la santé des animaux, surtout de ceux qui sont ruminants, soit toujours également lestés.

Faites donc de la *mêlée* cultivateurs qui ne craignez pas le travail et qui voulez entretenir vos bestiaux en bon état, c'est-à-dire ni trop maigres ni trop gras.

Petite Chronique

La pêche à Terre-neuve.—Les derniers journaux reçus de Terre-neuve nous apportent de tristes nouvelles au sujet des pêcheries, presque unique ressource des habitants de ces endroits peu hospitaliers. Les pêcheurs sont au désespoir car la saison est déjà avancée et jusqu'ici la pêche n'a été encore moins profitable qu'en 1874.

— La *Gazette* de Montréal de jeudi publie quatre colonnes de dépêches télégraphiques au sujet des récoltes; ces dépêches lui sont envoyées de toutes les parties des deux provinces d'Ontario et de Québec. A peu d'exceptions près, ces nouvelles sont très-encourageantes. La récolte du blé, de l'orge et du maïs sera considérablement au-dessus de la moyenne en beaucoup d'en-

droits. Les pommes de terre promettent un rendement exceptionnel. Le foin a été quelque peu endommagé par les pluies continues de ces derniers jours, mais bien moins qu'on ne pensait d'abord. Cependant la récolte du foin sera à peu près égale à une bonne récolte ordinaire; en certains endroits, tels que les Cantons de l'Est, elle sera très-abondante. En un mot, la perspective qui s'ouvre devant nos cultivateurs est réellement brillante. Eux, au moins, n'ont pas à craindre l'hiver qui s'approche avec ses rigueurs si redoutables pour les classes ouvrières.—*Gazette de Sorrel.*

— Le Progrès de Sherbrooke nous informe qu'il est question d'organiser une compagnie industrielle, au fonds capital de \$20,000, divisé en 200 parts de cent dollars chacune. Le but de la compagnie est l'exploitation des diverses industries dont la forêt offre la matière première, telles que scieries, fabrication du bardeau, des meubles, tinettes, portes, fenêtres, etc.

Le siège des opérations serait à La Patrie, canton de Ditton. Les affaires seraient administrées par un bureau de sept directeurs élus chaque année.

Nous souhaitons plein succès aux promoteurs de cette excellente entreprise.

Aide-toi, le ciel t'aidera!

— M. Chycoine a passé une couple de jours à Sherbrooke cette semaine. Entre autres bonnes nouvelles, il nous a appris que l'Hon. M. de Boucherville et l'Hon. M. Garneau doivent visiter ces jours-ci les nouveaux établissements fondés dans les Cantons de l'Est par les Canadiens, et constater les progrès accomplis sous l'influence de la nouvelle loi.

Les honorables ministres s'occuperont aussi de pourvoir au sort de la colonie pour l'hiver prochain.

— Les moissons sont à peu près terminées dans Ontario. Le blé du printemps est très-bon, tandis que celui d'automne laisse beaucoup à désirer. L'orge, les pois et l'avoine sont en grande abondance.

La récolte sur les bords du lac St. Jean (Saguenay)—Nous lisons dans le *Journal de St. Roch* quelques détails dus à la plume de M. Charles Juneau, sur les récoltes dans le Saguenay: "Il faut pouvoir se représenter ce que doit être, par une saison exceptionnelle, les vastes prairies de l'ouest, l'Illinois ou le Minnesota, ces greniers de l'Europe, pour avoir une idée de ce qu'est cette année la récolte immense, luxuriante des bords du lac St. Jean.

"J'ai fauché moi-même dans une prairie un espace de quatre pieds sur cinq, et le foin récolté a pesé dix-sept livres. Ce qui donne dix-huit cent bottes à l'arpent. Le mil mesure en moyenne 4 1/2 pieds. La seigle est de toute beauté, et dans bien des endroits, il a six pieds de hauteur; l'avoine donnera également un rendement exceptionnel. Les champs de blé étendent à perte de vue, de tous les côtés, leurs épis magnifiques, serrés qui, dès le 15 août, se mirent à blanchir. Et pour avoir autant de preuves que possible de ce que j'avance, je laisse à votre bureau, et j'ai chez moi quelques-uns de ces épis de blé, dont, comme vous verrez, ce que l'on cultive aux environs de Québec, ne peut donner qu'une faible idée. Dans un champ où je m'arrêtais, la paille du blé mesurait en moyenne cinq pieds de hauteur; j'en ai de plus haut chez moi.

Dans les prairies, la marguerite est inconnue, la mouche à blé n'a pas fait son apparition dans les environs du lac, et le seul inconvénient que l'on trouve à ce dernier grain, est un peu de blé noir que l'on trouve par-ci, par-là. M. Barnard venait de lecturer sur le sujet, et ceux qui se trouvaient avoir suivi ses conseils, n'en ont nullement dans leur culture.

Quant à la saison elle m'a paru plus avancée que sur le bord du fleuve. Le 20 août on était en pleine récolte, la fenaison achevée, et quelque soit l'explication de ce fait, à l'apparence générale, aux informations prises, j'ai cru que le climat devait être d'une manière générale plus favorable à la culture que dans les environs de Québec. Il semble qu'il peut s'expliquer facilement que, dans les premiers temps de la colonie, les gelées aient compromis une partie de la récolte. Les arbres qui retenaient plus tard, au printemps, la neige retardant les semences, et la forêt trop voisine avait, à l'automne, son influence sur les premières gelées. Aujourd'hui, ces inconvénients ont disparu sur le bord du lac, et nous en pouvons dire presque autant du danger de ces

incendios désastreux qui compromirent jadis les succès de la colonie."

RECETTES

Érésipèle chez les animaux

Le cheval, les bêtes à cornes et les bêtes à laine sont quelquefois atteints de l'érysipèle. Ces dernières y sont les plus sujettes.

Les signes de cette maladie, dont le siège est la peau, sont la douleur, la tumeur et le gonflement. En écartant les poils du cheval et du bœuf, et la laine des moutons, on aperçoit une rougeur vive; presque toujours la fièvre accompagne cette maladie.

Elle peut affecter toutes les parties du corps. Lorsqu'elle attaque les extrémités, elle est moins dangereuse. Les jeunes sujets et ceux qui sont bien nourris la supportent le mieux. Quelquefois la tumeur érysipélateuse change la situation. Sa rentrée, comme celle des autres humeurs répercutées, causent promptement la mort de l'animal.

L'érysipèle se termine, ou par suppuration, ou par résolution, ou par gangrène.

Il paraît que cette maladie, occasionnée par le passage subit d'une grande chaleur à l'eau froide; par une trop longue exposition aux rayons d'un soleil ardent, par la malpropreté ou l'abondance des poils et de la laine, par des applications de matières grasses, etc.

On doit, au commencement d'un érysipèle, pratiquer quelques saignées, mettre l'animal à l'eau blanche nitrée pour toute nourriture; on appliquera sur la tumeur des compresses imbibées de décoction de fleur de sureau, animée d'eau-de-vie, à moins que les douleurs de l'inflammation ne soient très-vives, ce qu'on reconnaîtra en touchant la partie malade. Dans ce cas, on supprimera l'eau-de-vie, et on ajoutera aux fleurs de sureau celles de mauves et de guimauve. Mais si, au lieu d'être inflammatoire, la tumeur s'affaïssait ou devenait œdémateuse (tumeur molle et blanchâtre), il faudrait employer l'eau-de-vie, ou pure, ou camphrée. Enfin quand, malgré les remèdes, elle se gangrène, on doit avec l'instrument tranchant séparer les parties mortes des chairs vivantes.

Un nouveau ciment

Un chimiste français a réussi à préparer un composé minéral, une espèce de pâte, qu'on dit supérieur au ciment hydraulique pour lier la pierre et résister à l'action de l'eau. Ce composé devient aussi dur que la pierre, ne se détériore pas par son exposition à l'air, et est à l'épreuve de l'action des acides. Voici sa composition: 19 livres de soufre avec 42 livres de poteries et de verre réduits en poudre. Ce mélange est soumis à une douce chaleur qui permet au soufre de fondre, et toute la masse alors est bien brassée jusqu'à ce qu'elle devienne tout-à-fait homogène; on la verse ensuite dans des moules et on la laisse refroidir. Cette composition fond à une température de 300 degrés Fahrenheit et peut être employée de nouveau sans rien perdre de ses qualités; toutes les fois que l'on veut changer la forme d'un appareil, on la fait fondre à une chaleur lente, et on opère comme avec l'asphalte. A 276 degrés elle devient aussi dure que la pierre et peut encore conserver sa solidité dans l'eau bouillante.—*Revue Agricole.*



AVIS PUBLIC

ON a besoin de cinquante cordes de bois franc, livrable dans la Cour du Palais de Justice de Kamouraska; ce bois devra être cordé sur les lieux. Les soumissions cachetées doivent être adressées au Bureau du Shérif à Kamouraska. On recevra des soumissions jusqu'au 25 du présent.

Bureau du Shérif,

St. Louis de Kamouraska, 7 Septembre 1876.

PRIERE A NOS ALONNES DE PAYER AU PLUS TOT.



PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
BOIS ET FORÊTS.

Québec, 28 août 1875.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Vie, cap. 9, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par encan public, à l'Hôtel du Parlement, en cette ville, le vingt-huitième jour d'octobre prochain, aux conditions insérées plus bas, savoir :

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR

Limite Templeton No. 1. 1 mille carrés.
" Portland West A, 13½ " "

AGENCE DE BONAVENTURE.

Limite Arrière New Richmond, 24 milles carrés.
Limite Arrière Maria, No. 1 Est, 12 milles carrés.

AGENCE DE RIMOUSKI.

Limite Massé, No. 1 Est, 16 milles carrés.
" Neigette No. 2 14 " "
" Macpès, No. 2 12 " "
" Duquesne, No. 1. 8 " "

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la vente foncière de la première année, (de deux piastres par mille carré) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites une fois adjugées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

I. G. MALHOT, Commissaire.

Ste. Anne, 2 septembre 1875.



PROVINCE DE QUÉBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la concession de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées

au long dans la " Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la " Gazette Officielle de Québec " en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publié dans le district concerné, et remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les " deux premières semaines " de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Conseil Législatif.

C. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 10 Août 1875

MUSIQUE NOUVELLE !

MUSIQUE VOCALE :

Les deux mères	Boissière.....	25
Histoire d'oiseau	"	25
La charité aux capitons	"	25
Noëlle courcier	Hemion.....	35
Mademoiselle	Boissière.....	25
Pauvre rose	M. A. D.....	25
Amour et prière	Lachman	25
Les lunettes magiques	Gariboldi	50
Le dernier de l'orpheline	Boissière.....	25
La fauvette et la prison	"	25
Les trois gâteaux	"	25
L'Asace pleure : elle prie, elle attend !	Ben. Tayoux... ..	40
A Saint-Basile	Pessard.....	30
Chanson de Jean Prouvaire	Holmès.....	50
Amour et caprice	Bovéry.....	25
Chanson d'été	Rupès.....	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Le lys	Spindler	40
Transports joyeux	Lambert.....	85
Souviens-toi	Spindler	40
Andalusia, valse	Pénavaire	75
Les gondoles	Delorme	50
Heures heureuses	"	50
Chant du Lazzarone	Kowalski	70
Paysane	Marmontel	75
Bergère	Kowalski	60
Rose des Alpes	Spindler	40
Bouquet de violettes	"	46
Feuilles d'automne, valse	David.....	70
Nuit d'Asie	Marmontel	75
Pauvre fleur	Spindler	40
Feuilles d'automne	Kowalski.....	60
Méditation	"	60
Sur l'A triatique	"	60
Dreaming on the lake	Lott	80
Nuit et jour, valse	Lamothe	80
La jolie hongroise, valse	Fischer	60
Colombine, Polka	Dessaux	50

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Éditeur de musique
11½ rue St. Jean, QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, août. 1875.

L'ÉCARTÉ AUTORISÉ SUR les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 per cent.

JAMES JOHNSON,

l'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.